



Double imposition pension alimentaire France/Allemagne

Par **Ellie83**, le **18/12/2013** à **08:03**

Bonjour, je suis arrivée en France il y a presque 2 ans et depuis je n'ai jamais pu obtenir une réponse claire des SIP contactés quand a l'imposition de la pension alimentaire que je recois d'Allemagne pour moi et mes enfants. En Allemagne mon ex mari ne peut déduire qu'une somme forfaitaire sur ce qu'il envoie.

Une fois en France le centre des impots me dit apres tout ce temps que je serais imposée sur l'intégralité de la somme recue, sans crédit d'impôt possible!

Cela me parait terriblement injuste: si j'étais restée en Allemagne je n'aurais payé des impots que sur la somme forfaitaire qu'il peut déduire (puisque'il paye des impots sur tout le reste!)

Or ici je repaye sur une pension qui a déjà été imposée. Il semble que tous les cas de double impositions sont traités, sauf les pensions alimentaires. Quelle injustice pour les enfants bi nationaux de parents divorcés vivant dans des pays différent! C'est eux qui payent le prix de tout cela.

Que faire??

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]